CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT D'ÉPALINGES

Procès-verbal de la séance tenue le 13 juin 2024 à 19h, à la salle de quartier

Présents

Pour les autorités communales :	Mme Chantal GOOD (Municipale) M. Marc VERAGUTH (Président du CE)
Pour les professionnels actifs de l'Établissement :	Mme Virginie PRADEL Mme Anne-Laure REYMOND M. Pierre-Alain DEMIERRE (Directeur)
Pour les parents d'élèves :	Mme Vanessa RANDEWIJK M. Benjamin MIGY
Pour les milieux et organisations concernés par la vie de l'Établissement :	Mme Virginie Guisan (CAP) Mme Céline Pelet (Médecin scolaire) Mme Pascale Brouze (Infirmière scolaire)

Excusées :

Pour les autorités communales :	Mme Sandrine LARGEY BOTTI
Pour les parents d'élèves :	Mme Tiziana DUCRET
Pour les milieux et organisations concernés par la vie de l'Établissement :	Mme Sandrine Ramò (AAEE)

1. Bienvenue et adoption de l'ordre du jour

Le Président ouvre la séance à 19h09.

Adoption de l'ordre du jour à l'unanimité des personnes présentes.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mars 2024

Le procès-verbal du 21 mars est accepté à l'unanimité des personnes présentes avec remerciements à leur auteur.

3. Communication de la direction des écoles

Le chantier de BMD arrive à son terme, les travaux suivent leur cours comme prévu. Le déménagement conséquent de 25 salles est en cours d'organisation et la direction des écoles se réjouit de profiter de ce nouveau bâtiment. Un projet d'aménagement extérieur est en cours, un préavis sera présenté au Conseil communal afin de revisiter ces espaces en coordination avec le CAP, l'AAEE, le réfectoire et la conciergerie.

Les courriers des convocations pour les enclassements s'apprêtent à partir. Il y aura moins de déplacements que les années précédentes mais un grand mouvement est prévu de l'Ofréquaz à Bois-Murat, 20 élèves de 1P. Les principaux intéressés ont été informés de ce changement lors de la réunion des parents et des réclamations ont été émises quant au manque de prise en considération de l'emploi du temps des parents. Pas de nouveauté relative aux critères de déplacements des enfants. La direction des écoles travaille toujours avec l'AAEE afin que les placements soient les plus cohérents possibles, notamment afin de permettre aux enfants de rester avec leurs camarades de classe et d'éviter au maximum des temps de déplacements.

La direction des écoles se réjouit de la fête des écoles et des promotions à venir, c'est une période festive dans le milieu scolaire. Les écoliers de 1 à 6P descendront à Bois-Murat pour se rendre dans les ateliers préparés par les 7-11P, suivi de la traditionnelle chantée et verrée. La boum aura lieu, comme d'habitude, pour les 7-8P et 9-11P.

Le CAP informe que certains élèves expriment de la frustration liée au manque d'information communiquée sur l'utilisation de l'argent récolté sur les stands. Les élèves pensent que l'argent encaissé finance une partie des camps de fin d'étude, alors qu'en réalité, ils financent la fête des écoles ainsi que la boum de fin d'année. La direction des écoles relève que certains professeurs se sont également interrogés sur le sujet et s'engagent à être plus transparents sur l'utilisation de cet argent et à trouver le moyen de communiquer de manière claire ces informations aux élèves. En 2023, la fête des écoles avait connu un déficit de CHF 128.00, correspondant à des entrées et sorties d'environ CHF 3'000.00. La direction des écoles transmet aussi que cette journée voit le jour, chaque année, grâce à une assemblée bénévole de professeurs qui définit les thèmes et gère l'infrastructure nécessaire. Pour la direction des écoles, il s'agit là d'un élément fort que ces ateliers soient créés par les 7-11P, « c'est une belle transmission de valeur ».

4. Pédibus

L'APE souhaite que le Pédibus soit mieux connu des parents et des élèves. Elle fait de la promotion aux membres de son association et aimerait poursuivre les actions de communication entreprises par la commune. Cette année, plusieurs événements ont été organisés autour de ce sujet, notamment le Rallye Pedibus, l'inauguration d'une nouvelle ligne, ainsi qu'un spectacle de la bibliothèque « Pedibus et ses amis ». L'inauguration de cette dernière, organisée par la durabilité, n'a malheureusement pas rencontré le succès escompté à cause de la météo humide et glaciale de cette journée. Les autorités communales proposent également d'en parler aux Palinzâges afin d'accentuer plus encore la promotion du Pedibus.

5. Violences sur le chemin de l'école

L'APE souhaiterait mettre en place un protocole pour la problématique liée aux violences scolaires sur le chemin de l'école afin d'apporter une réponse claire en cas de problème. Le CAP suggère de contacter *l'observatoire de la cohabitation*, constitué de la police de proximité et administrative, d'animateurs socioculturels, d'un travailleur social de proximité et d'un comité élargi se composant d'une doyenne et éducatrice scolaire, d'un responsable de la sécurité des TL, d'un médiateur de la police cantonale et d'un représentant de l'EVAM. Ainsi, si un parent venait à avoir une préoccupation, l'APE pourrait suggérer de contacter ledit observatoire afin d'exposer les faits et de trouver une solution adaptée. Ce dernier est, à ce jour, l'organe le plus approprié afin d'offrir une solution concrète et complète. Le CAP rappelle également que le sergent émérite Christian Lovis est le policier de proximité d'Épalinges et qu'il se tient à disposition pour ce genre de situations. L'APE prend note de ces informations. La direction des écoles s'interroge quant à elle sur la nécessité de remonter systématiquement tous ces cas à l'école, la sécurité des enfants étant sous la responsabilité des parents. Elle rappelle aussi que l'école gère, dans certaines situations, les cas en interne sans la mobilisation des parents. Elle souhaiterait donc qu'il en soit de même pour les incidents ne nécessitant pas d'attention particulière et/ou d'intervention de l'école.

L'APE précise bien que ce n'est pas à l'école de régler ces problèmes mais qu'il lui semble important que ces incidents leur soient rapportés afin d'éviter de nouveaux conflits au sein de l'école. Le CAP évoque le lien important entre les parents et l'enseignant, il offre également la possibilité de transmettre des inquiétudes et d'ouvrir le dialogue à ce sujet. L'APE remercie le CAP pour les pistes, ce dernier propose de remettre un article dans le Palinzard afin de rappeler aux habitants de l'existence de ce service.

6. Nouveautés transports scolaires rentrée 2024-2025

Les autorités communales informent qu'un préavis a été adopté et accepté à l'unanimité par le Conseil communal, mardi 11 juin 2024, pour la mise à jour du règlement des transports scolaires. Ce dernier est désormais accompagné de cartes géographiques afin de permettre l'évolution des zones de transports. Elles rappellent que la commune offre, à ce jour, un abonnement Mobilis 2 zones aux élèves de 7 à 11P. Suite à l'ouverture de la ligne 44 (Polny), la Commune élargit son offre aux élèves de 5-6P éligibles aux transports scolaires. Cette mesure, également acceptée à l'unanimité par le Conseil communal, permet de supprimer un bus scolaire et de réduire le trafic déjà conséquent aux abords des écoles. Une communication officielle sera prochainement envoyée aux parents des élèves concernés. Les autorités communales annoncent également la suppression de la zone tampon entre le collège du Village et le collège de Bois-Murat afin d'offrir un meilleur service aux élèves empruntant les bus scolaires.

Les autorités communales ainsi que les écoles souhaitent que les préaux scolaires soient des zones piétonnes, l'aménagement de borne d'accès est donc prévu afin de sécuriser les cours d'écoles. La direction des écoles encourage cette démarche tout en émettant une réticence quant à l'emplacement de ces bornes qui pourraient générer des embouteillages aux abords des écoles. Les autorités communales informent que ces inquiétudes seront prises en considération lors de la mise en place de ces dernières et rajoutent que les bornes seront rabaissées le weekend afin de libérer l'accès aux usagers du site.

Le président du Conseil d'Établissement revient sur le point 7 de la séance du 21 mars dernier, relatif à la demande de l'AAEE qui souhaitait être représentée à la séance d'information des 1P. La direction des écoles confirme avoir convié l'AAEE lors de cette rencontre et relève que leur présence a été appréciée des parents.

7. Divers et propositions individuelles

- La Secrétaire informe que la procédure pour le règlement des jetons de présence a été revue par la Commune et que les membres du Conseil d'Établissement seront contactés individuellement afin de mettre à jour leurs données personnelles.
- La direction des écoles nous informe que Madame Virginie Pradel quittera le Conseil d'Établissement à la rentrée 2024-2025. À l'heure actuelle, personne ne s'est encore porté volontaire. Madame Pradel relève le soutien et l'écoute que le Conseil d'Établissement offre aux enseignants, aux parents ainsi qu'aux autres acteurs du milieu scolaire bien que certains points restent, à ce jour, encore ouverts.
- Le CAP revient sur la semaine « bien dans sa tête bien dans son assiette » ayant eu lieu du 27 au 31 mai. Il a été proposé aux élèves de ne pas utiliser leur téléphone lors de la pause de midi et de donner leur avis à ce sujet à l'aide de questions préparées en amont. La majorité d'entre eux étaient très heureux de participer à cette réflexion et ouverts à la discussion. Ils se posent beaucoup de questions quant à la bonne utilisation de leur smartphone et sont très au clair quant aux préoccupations des adultes à ce sujet. Il en ressort également que les recommandations qui leur sont apportées ne sont pas suffisantes et qu'ils ont besoin d'un cadre clair.

  Suite au succès de cette semaine, le CAP souhaiterait donc proposer une phase test pour l'interdiction des téléphones de 12h00 à 12h45 dans le réfectoire, car cette problématique prend toujours plus d'ampleur.

Le CAP s'attend à ce que cette mesure soit comprise et respectée des élèves, car ils sont, pour la majorité, conscients que manger avec leur téléphone est néfaste pour eux. Cette initiative est saluée de tous les membres du Conseil d'Établissement.

- Le CAP nous informe également que certaines filles ont partagé le malaise qu'elles subissent dans les espaces publics. Le CAP va mettre en place des ateliers d'autodéfense avec l'association Fem Do Chi pour 2025. Deux groupes sont prévus, 13-15 ans et 16-25 ans. Le challenge pour le CAP va être de remplir ces groupes de minimum 8 personnes afin que ces cours puissent avoir lieu.
- La direction des écoles nous informe que, cette année, une nouveauté va voir le jour lors de la dernière semaine d'école. Une semaine « hors cadre » a été organisée par les enseignants du lundi au mercredi ayant pour objectif de décloisonner les classes et de mélanger les élèves de 1-2P et 7-10P sur des ateliers divers et variés afin de promouvoir le partage. Une organisation conséquente a été mise en place afin de gérer les inscriptions, la fréquentation et le tournus des ateliers, ainsi que les éventuelles absences des élèves. Le CAP transmet les réjouissances des enfants et l'ensemble du Conseil d'Établissement félicite l'investissement des enseignants dans ce nouveau projet.
- Le CAP suggère de définir le lien entre le Conseil d'Établissement et les délégués de classe afin d'envoyer une délégation se présenter pour leur apporter du soutien. En amont, le CAP demande aux écoles de clarifier ce rôle au sien du Conseil d'Établissement.

La séance est levée à 20h38.

La Secrétaire :	Le Président :
Samia Sanchez-Meyer	Marc Veraguth